|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****32ème réunion, Genève, Suisse, 12-16 mai 2025** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****5/17-F** |
|  | **1er avril 2025** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Projet de structure de la Conférence mondiale de développementdes télécommunications de 2025 |
|  |
| **Résumé:**Le présent document a pour objet de présenter le projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union; Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT. |

Projet de structure de la Conférence mondiale de développement
des télécommunications de 2025 (CMDT-25)

Réunion des chefs de délégation

**Mandat**: conformément au numéro 49 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance d'ouverture de la conférence est précédée d'une réunion des chefs de délégation. Au cours de cette réunion, les chefs de délégation préparent l'ordre du jour de la première séance plénière et font des propositions concernant l'organisation, les présidences et vice-présidences de la conférence, ses commissions et, s'il y a lieu, le(s) groupe(s) de travail de la plénière.

Pendant la CMDT, les chefs de délégation se réunissent pour étudier les propositions en ce qui concerne le programme de travail et la constitution des commissions d'études, et pour élaborer des propositions concernant la désignation des présidents et vice-présidents des commissions d'études, du GCDT et de tout autre groupe établi par la CMDT.

Commission 1: Commission de direction

**Mandat**: coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité compte tenu de la composition restreinte de certaines délégations.

Cette commission est composée du président et des vice-présidents de la conférence, ainsi que des présidents et des vice-présidents des commissions et du ou des groupes de travail de la plénière.

Commission 2: Commission de contrôle budgétaire

**Mandat**: déterminer l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la conférence ainsi qu'une estimation des besoins financiers du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) jusqu'à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et des coûts induits par l'exécution des décisions prises par la conférence.

Commission 3: Objectifs

**Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner et approuver les produits et les résultats correspondant aux différents objectifs; examiner et approuver les Questions confiées aux commissions d'études et les initiatives régionales connexes et élaborer des lignes directrices pour leur mise en œuvre; examiner et approuver les résolutions pertinentes; et veiller à ce que les produits soient conformes à la méthode de gestion axée sur les résultats, qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion et la responsabilité.

Commission 4: Méthodes de travail de l'UIT-D

**Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner les propositions et les contributions se rapportant à la coopération entre les membres; évaluer les méthodes de travail ainsi que le fonctionnement des commissions d'études de l'UIT-D et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT); évaluer et déterminer les options possibles pour optimiser l'exécution des programmes et approuver les modifications à apporter à ces programmes dans le but de renforcer les synergies entre les Questions confiées aux commissions d'études, les programmes et les initiatives régionales; et soumettre à la plénière des rapports, notamment des propositions sur les méthodes de travail de l'UIT-D pour mettre en œuvre le programme de travail de ce Secteur, sur la base des rapports du GCDT et des commissions d'études soumis à la conférence ainsi que des propositions des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur.

Commission 5: Commission de rédaction

**Mandat**: parfaire la forme des textes découlant des délibérations de la CMDT, tels que les résolutions, sans en altérer ni le sens ni le fond, et aligner les textes dans les langues officielles de l'Union, en vue de leur soumission à la séance plénière pour approbation.

En outre, il est proposé de créer un groupe de travail de la plénière, comme suit:

Groupe de travail de la plénière: contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2032 et Déclaration de la CMDT[[1]](#footnote-1)

**Mandat**: élaborer un projet de Déclaration de la CMDT et la contribution du Secteur de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

**Note explicative**

Conformément au numéro 63 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance plénière de la Conférence mondiale de développement des télécommunications peut constituer des commissions pour examiner les questions soumises à la conférence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La création du Groupe de travail de la plénière dépendra des progrès accomplis au cours du processus préparatoire en ce qui concerne la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et la Déclaration de la CMDT. [↑](#footnote-ref-1)